

Compte-rendu – Réunion 2017-3 Comité de déontologie

*Lundi 2 octobre 2017
France Assos Santé, 14h00 - 17h00
10, Villa Bosquet - 75007 Paris*

Etaient présents :

- Dominique THOUVENIN, Présidente
- Claude HURIET, personne qualifiée
- Tristan BERGER, chargé de mission
- Sabine BRESSON, CNAFC
- Marie-Solange JULIA, AVIAM
- Jean-Yves MENER, UNAFAM
- Marc RESCHE, AFDOC

Documents fournis :

- La proposition de compte-rendu de la réunion 11 septembre 2017 ;
- La proposition de règlement intérieur du Comité ;
- Le projet de formulaire de déclaration destiné aux destination des associations membres de l'UNAASS ;
- La proposition de rapport d'évaluation sur les DPI ;
- La proposition de formulaire de déclaration publique d'intérêts modifiée tenant compte des observations tirées de leur évaluation ;
- La note juridique distinguant liens et conflits d'intérêts ;
- Pour information, la déclaration réalisée auprès de la CNIL ;
- La lettre de saisine du Président de l'UNAASS.

1. La proposition de compte-rendu

Après discussion et modification, le compte-rendu est soumis à la relecture des membres du Comité pour être validé d'ici le lundi 9 octobre 2017¹.

2. La proposition de règlement intérieur du Comité

2.1. Une discussion s'est ouverte entre les membres sur plusieurs points du règlement intérieur. Tout d'abord, plusieurs d'entre eux ont soulevé les incohérences existant entre l'arrêté du 24 avril 2017 et le règlement intérieur de l'UNAASS, à l'origine des difficultés de rédaction du règlement intérieur du comité. Ce dernier a décidé qu'une note serait rédigée pour identifier ces incohérences.

2.2. Ensuite, le comité a débattu au sujet de la formule « *contrôler le respect* » de la Charte des valeurs de l'UNAASS prévue dans l'article 4 du règlement intérieur. Sur la suggestion de Claude HURIET qui a fait remarquer la « *connotation de sanction* » du terme « contrôler », le comité a décidé, à l'unanimité, de choisir l'expression « *veiller à en assurer le respect* ».

2.3. En outre, Dominique THOUVENIN a fait observer qu'il était vraisemblable que pour les rédacteurs du règlement intérieur le seul fait de déclarer auprès du Comité de déontologie des intérêts réglait ipso facto la question de l'existence de conflits entre ces intérêts. Elle a relevé qu'une fois de plus cette conception traduisait la confusion répandue entre déclarations et conflits d'intérêts. Afin de clarifier cet aspect, le comité a précisé sa mission, dans l'article 4 du règlement intérieur, en prévoyant qu'il est compétent pour « *assister l'UNAASS dans la prévention des conflits d'intérêts* ».

2.4. Enfin, pour plus de clarté, le point g) de l'article 4 été entièrement reformulé de la manière suivante : « *Tirer des enseignements des pratiques observées et formuler des recommandations proposant des améliorations aux règles de déontologie applicables (notamment dans le but de prévenir les manquements à l'indépendance des représentants d'associations et des associations).* »

2.5. La proposition de règlement intérieur, ainsi modifiée, est soumise à la relecture des membres du Comité pour être validée d'ici le lundi 9 octobre 2017.

¹ Cela a été convenu pour l'ensemble des documents présentés afin d'accorder un temps de réflexion à chaque membre (« *C'est le souci de bien être au clair et de produire quelque chose de qualité* » - Dominique THOUVENIN). Le 9 octobre 2017 est un délai de rigueur afin que les documents soient adoptés avant la tenue du conseil d'administration de l'UNAASS.

3. Le projet de formulaire de déclaration à destination des associations membres de l'UNAASS

Après discussion et modifications, le projet de formulaire, rebaptisé « *Déclaration d'indépendance* », est soumis à la relecture des membres du Comité pour être validé d'ici le lundi 9 octobre 2017.

4. La proposition de rapport d'évaluation sur les DPI et le nouveau formulaire de DPI

Le rapport d'évaluation et la proposition de nouveau formulaire de DPI ont été présentés. Les deux documents sont soumis à la relecture des membres du Comité pour être discutés, modifiés puis validés d'ici le lundi 9 octobre 2017.

5. La note juridique distinguant liens et conflits d'intérêts

Après discussion et modifications, la note est soumise à la relecture des membres du Comité pour être validée d'ici le lundi 9 octobre 2017. La clarté et le caractère synthétique de la note ont été appréciés.

6. La déclaration auprès de la CNIL

La déclaration réalisée auprès de la CNIL – à propos des DPI collectées – a été présentée au comité pour information.

7. Remarques générales et autres observations

Le comité a soulevé la nécessité de produire :

- Un avis sur « *qui fait quoi ?* » en présence d'un conflit d'intérêts (quelle est l'instance qui se prononce sur l'existence d'un conflit d'intérêts ? Dans quelles circonstances ? Et que fait-on en fonction ?) ;
- Une note distinguant « agrément santé » et adhésion à l'UNAASS ;
- Une note estimant le volume de travail lié à l'examen des déclarations d'indépendance et des déclarations publiques d'intérêts.

Les membres du comité se sont par ailleurs entendus sur le principe selon lequel chaque membre devrait remplir une DPI.

Afin de ne pas être incommodé par divers problèmes informatiques, il a été convenu d'utiliser les formats word et pdf, et de prendre soin d'accuser réception des différents mails relatifs aux prises de décision du comité.

Les membres du comité ont par ailleurs remercié Dominique THOUVENIN et Tristan BERGER pour le travail effectué entre la précédente réunion et celle du 2 octobre 2017 permettant ainsi d'avancer sur les différentes questions qu'ils-elles auront à traiter (lesquelles se révèlent être épineuses et complexes).

Les autres points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés lors de la réunion – faute de temps – sont reportés à la prochaine réunion du comité (prévue le lundi 16 octobre 2017).